

«Compteurs intelligents»: les clients récalcitrants auront des frais

Publié le 14 mars 2012 à 16h58 | Mis à jour le 14 mars 2012 à 19h21



Photo: François Roy, La Presse

Hydro-Québec souhaite charger des frais initiaux de 98 \$ et des frais mensuels de 17 \$ avant taxes aux clients qui ne veulent pas de ces nouveaux compteurs.

Hydro-Québec permettra aux clients de ne pas prendre part au programme de nouveaux «compteurs intelligents», mais cela nécessitera des frais.

Selon l'annonce faite mercredi par la société d'État, à l'occasion du dépôt de son projet devant la Régie de l'énergie, les clients qui ne veulent pas de ces nouveaux compteurs devraient assumer des frais initiaux de 98 \$ et des frais mensuels de 17 \$ avant taxes.

Des groupes écologistes et des associations de consommateurs avaient déjà demandé à se faire entendre par la Régie, notamment sur la question des effets possibles des ondes électromagnétiques sur la santé.

Le président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), André Bélisle, note que la possibilité de retrait du programme était l'une des demandes du groupe, et que des frais initiaux étaient attendus.

Toutefois, il croit que ces frais mensuels ne cadrent pas avec le respect du choix des consommateurs, particulièrement pour les moins bien nantis.

«Il faut croire que cela fait partie de la réflexion d'Hydro, qu'un montant de cet ordre-là sera dissuasif», a fait valoir M. Bélisle.

Hydro-Québec veut obtenir l'approbation de la Régie pour aller de l'avant avec son projet visant à remplacer près de 3,8 millions de compteurs d'ici 2017.

L'option de retrait pour l'installation d'un compteur qui n'émet pas de radiofréquences (RF) serait accessible sur une base individuelle et sur demande.

Les clients devraient payer pour l'installation d'un compteur n'émettant pas de RF et pour la «relève manuelle».

La société d'État fait valoir que la Régie de l'énergie a déjà reconnu le principe selon lequel des «options exercées sur une base individuelle» sont à la charge du client qui en fait la demande.

Hydro-Québec a de nouveau soutenu que les compteurs de nouvelle génération qu'elle prévoit installer sont «tout à fait sécuritaires».

«Hydro met ainsi les gens devant des faits accomplis, des choix irrévocables, a exprimé en entrevue le président de l'AQLPA. Par le fait même, les gens qui ne voudraient pas des compteurs intelligents seraient condamnés à payer peut-être à vie 300 \$ par année sur leur compte. On ne peut pas forcer les gens qui veulent protéger leur santé, qui ont des inquiétudes.»

M. Bélisle a ajouté qu'il y a «de plus en plus de questions soulevées dans le monde sur l'innocuité de la technologie choisie».

«Il n'y a pas d'urgence, vaut mieux se poser les bonnes questions avant de se lancer dans de tels investissements», a-t-il énoncé.

Les opposants affirment que les compteurs émettent des radiofréquences qui sont nocives pour la santé humaine, selon plusieurs études.

Au coeur des interrogations sur les impacts possibles sur la santé se trouve la fréquence de transmission de données.

Hydro-Québec avait indiqué que ses compteurs transmettraient les données de chaque client jusqu'à six fois par jour.

Or, l'AQLPA a soumis à Hydro-Québec une «expertise indépendante» laissant entendre que les compteurs projetés par la société d'État, déjà installés à titre de projet-pilote dans trois secteurs du Québec, émettaient en fait entre 1440 et 2880 fois par jour, soit environ une fois toutes les 30 à 60 secondes.

L'organisme compte de nouveau défendre son argumentaire devant la Régie dans les prochains jours.

Hydro-Québec annonce qu'elle présentera l'ensemble du dossier de déploiement des compteurs de nouvelle génération à la Régie de l'énergie à compter du 19 mars.

Hydro affirme que la technologie associée aux compteurs de nouvelle génération offrira des «avantages concrets» pour la clientèle, dont la gestion à distance des emménagements et déménagements, et la détection plus rapide des pannes, «ce qui facilitera le rétablissement du service».

L'achat, l'installation et l'exploitation des compteurs intelligents entraîneront des économies de 300 millions \$ pour la clientèle au cours des 20 prochaines années, affirme la société d'État. Un investissement initial de 100 millions \$ sera requis pour la mise en place de l'infrastructure de mesurage qui appuiera ce déploiement, ajoute-t-on.

La Régie de l'énergie a ordonné la semaine dernière à Hydro-Québec de baisser ses tarifs de 0,5 pour cent à compter du 1er avril.

Dans son dossier tarifaire déposé l'an dernier, la société d'État réclamait une hausse de 1,7 pour cent en raison des coûts reliés aux nouvelles normes comptables, à l'ajout de nouvelles éoliennes et au projet d'installation de «compteurs intelligents».

Partager

Recommander

74

Tweeter

23

9